# Conditions générales de vente

## **RÉSERVATIONS**

Toute signature de devis entraîne le versement d'un acompte de 30% du montant total TTC.

La réservation est acquise dès réception et encaissement effectif de l'acompte.

#### ANNULATION

En cas d'annulation de la part du client, ce dernier s'engage à renoncer au remboursement par Mathis WAUTERS des sommes déjà versées. L'acheteur et le commerçant sont définitivement engagés. Ni l'un ni l'autre ne peuvent se dédire sans s'exposer au versement de dommages-intérêts

Mathis WAUTERS, peut refuser d'annuler la commande et exiger que le solde du prix lui soit versé. S'il accepte l'annulation, il est en droit de conserver l'acompte à titre de dédommagement et même de demander plus, s'il estime le montant insuffisant.

La totalité de la facture devra être acquittée pour toute annulation à moins de 30 jours de la prestation.

## **DROITS D'AUTEUR**

Dans le cas d'une prestation publique, le client s'engage à déclarer auprès de la SACEM toute manifestion musicale. Une participation financière pourra lui être demandée selon la manifestation.

## RESPONSABILITÉ

Dans le cas où le lieu choisi par le client ne serait pas équipé de limiteur de pression acoustique, Mathis WAUTERS n'est pas tenu responsable en cas d'acouphènes ou de nuisances auditives que le client et/ou convives pourraient subir lors de la prestation.

En cas de nuisances sonores auprès du voisinage et sans que le client ne puisse prétendre au remboursement de la prestation, Mathis WAUTERS n'est pas responsable en cas de coupure contrainte du son par les pouvoirs publics.

Le client sera tenu pour responsable en cas de dégradation de matériel volontaire, accidentelle, par négligence ou maladresse et sera tenu de remboursement à hauteur des dégâts occasionnés.

#### **PRESTATION**

Mathis WAUTERS se réserve le droit d'accepter ou non de réaliser des heures supplémentaires.

Après signature du devis, Mathis WAUTERS s'engage à réaliser la prestation avec le matériel stipulé dans ce dernier et à mettre en place un rendez-vous entre le DJ et les clients en amont de la prestation.

Dans le cas où le DJ aurait une impossibilité de réaliser la prestation le jour de l'événement, Mathis WAUTERS s'engage à remplacer ce dernier ou à rembourser entièrement le client.